



EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 28 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le 28 février à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Philippe LETOURNEL, Yannick NADESAN, Philippe BONNIN, Jacques BENARD, Jean-Luc BOURGEAUX, Marc HERVE, Hubert GUINARD (suppléant de M. SIELLER), Mesdames Valérie FAUCHEUX et Sandrine ROL

Pouvoir : pouvoir de M. RONSIN à M. NADESAN, de M. LEFEUVRE à M. FAUVEL, de M. SIELLER à M. LETOURNEL

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Messieurs Joseph BOIVENT, Jean RONSIN, André LEFEUVRE, Nicolas BELLOIR, Jean-Pierre MARTIN, Luc MANGELINCK, Joël SIELLER

Assistaient également : Messieurs Jean-Jacques LEON Payeur Départemental, Jean-Luc OHIER (Suppléant SMPEPCE), Mesdames Catherine DISERBEAU DDTM35, Véronique PERRATON SMG35 et MM. DECONCHY et TROUSLARD du SMG35

Secrétaire de séance : Marc HERVE

Nombre de Membres du Comité présents : 10

Nombre de Membres du Comité votants : 13

Date de la convocation : le 12 février 2019

ADMINISTRATION GENERALE

N°19/02/04 Etat des restes à réaliser 2018 - report

Comité Syndical du 28 février 2019

N°19/02/04 Etat des restes à réaliser 2018 - report

Rapport,

Vu le code général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,

Vu le budget du SMG35,

Vu qu'il convient pour assurer le paiement des dépenses et recettes non mandatées

L'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2019 est détaillé comme suit :

Compte - Libellé	Dépenses	Recettes
2031 Frais - étude	151 858,01	
2111 Terrain nu	20 000,00	
2184 Mobilier	1 783,91	
2315 Immobilisation en cours Installation	50 000,00	
458101 Compte de tiers	48 801,26	
458201 Compte de tiers		48 801,26
TOTAL	272 443,18	48 801,26

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) **ADOPTER** les états des restes à réaliser suivants :

Le montant des dépenses d'investissement à reporter est de 272 443,18€

Le montant des recettes d'investissement à reporter est de 48 801,26€

2°) **AUTORISER** le Président à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états.

3°) **DIRE** que ces écritures seront reprises dans le budget 2019

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Rennes, le 28 février 2019

Le Président,



Auguste FAUVEL